

**EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

En abrégé « **EUROFUNDLUX** »

10-12, Avenue Pasteur

L - 2310 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 82461

(la « **SICAV** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENT
BOND INCOME et EMERGING MARKETS EQUITY**

Il est porté à la connaissance des actionnaires des Compartiments Bond Income et Emerging Markets Equity que les modifications suivantes ont été décidées par le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil d'Administration** ») et prendront effet, sauf indication contraire, à partir du 5 mai 2023 :

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de la SICAV.

1. Compartiment Eurofundlux – Bond Income :

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier certaines limites d'investissements applicables au Compartiment en vue de relancer commercialement la stratégie.

Aussi, afin de poursuivre ces objectifs, la Société de Gestion a sélectionné pour le Compartiment un Sous-Gestionnaire en Investissements disposant d'une grande expertise dans les stratégies d'obligations *total return* et dans le monde des titres à revenu fixe. En contrepartie de ses services, le Sous-Gestionnaire en Investissements recevra une commission qui lui sera rétrocédée par la Société de Gestion.

Enfin, le modèle de commission de performance actuellement en place au niveau des classes d'actions A et D du compartiment sera également appliqué à la classe d'actions B.

Afin de faciliter la lecture des nouvelles caractéristiques du compartiment, vous trouverez ci-dessous une comparaison mettant en évidence les modifications apportées par rapport à la version actuelle :

En vigueur jusqu'au 4 mai 2023	En vigueur à partir du 5 mai 2023
Changement de certaines limites d'investissement	
Le compartiment est de type obligataire et a comme objectif l'investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et permettant une croissance graduelle à moyen terme. Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire émis par des Etats et/ou des sociétés ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade). Les avoirs nets du Compartiment non investis en valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire de type «non investment grade» pourront être investis, jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire émis par des Etats ou des sociétés ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade). Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles. Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteurs de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents). Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à	Le compartiment est de type obligataire et a comme objectif l'investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et permettant une croissance graduelle à moyen terme. Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 70% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire émis par des Etats et/ou des sociétés ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade). Les avoirs nets du Compartiment non investis en valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire de type «non investment grade» pourront être investis, jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire émis par des Etats ou des sociétés ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade). Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles. Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteurs de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents). Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à

<p>concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire de la catégorie 144 A sur un marché réglementé.</p> <p>Dans la mesure des pourcentages précités, le Compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenus fixe tels que définis dans chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement».</p> <p>Le Compartiment pourra investir dans des contingent convertible bonds (« Coco ») jusqu'à concurrence de 20% de ses actifs nets et dans des valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds ») jusqu'à concurrence de 20% de ses actifs nets.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des ABS, MBS, CMBS et/ou dans des instruments de type « distressed securities » ou « defaulted securities ».</p> <p>Le compartiment pourra détenir, à des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, (i) des liquidités, au titre de la section 5.A.5) de ce Prospectus, et (ii) des quasi-liquidités telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.</p> <p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.</p> <p>Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent Compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement -Techniques et instruments», le Compartiment a la faculté de recourir aux produits dérivés de type CDS pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés et des opérations de prêt sur titres dont l'utilisation ne se fera donc pas uniquement dans un but de couverture.</p> <p>N.B. : Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment BOND INCOME.</p> <p>Le compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.</p>	<p>concurrence de 10% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire de la catégorie 144 A sur un marché réglementé.</p> <p>Dans la mesure des pourcentages précités, le Compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenus fixe tels que définis dans chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement».</p> <p>Le Compartiment pourra investir dans des contingent convertible bonds (« Coco ») jusqu'à concurrence de 20% de ses actifs nets et dans des valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds ») jusqu'à concurrence de 20% de ses actifs nets.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des ABS, MBS, CMBS et/ou dans des instruments de type « distressed securities » ou « defaulted securities ».</p> <p><u>Le compartiment pourra, à titre accessoire, détenir des liquidités au titre de la section 5.A.5) de ce Prospectus.</u></p> <p><u>A des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, le compartiment pourra détenir des quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, conformément aux restrictions d'investissement énoncées dans la présente fiche technique et/ou, le cas échéant, dans la partie générale de ce Prospectus.</u></p> <p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.</p> <p>Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent Compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement -Techniques et instruments», le Compartiment a la faculté de recourir aux produits dérivés de type CDS pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés et des opérations de prêt sur titres dont l'utilisation ne se fera donc pas uniquement dans un but de couverture.</p> <p>N.B. : Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment BOND INCOME.</p> <p>Le compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.</p>
Application de la commission de performance à la classe B	
<p>La Société de Gestion recevra une commission de performance, pour les classes A et D, égale à 10% de la performance calculée sur base d'une High Water Mark Absolute. [...]</p>	<p>La Société de Gestion recevra une commission de performance, pour les classes A, B et D, égale à 10% de la performance calculée sur base d'une High Water Mark Absolute. [...]</p>
Entité en charge de la gestion des investissements	
<p>Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A</p>	<p>Franklin Templeton Investment Management Limited <u>(par délégation de la part de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A)</u></p>

2. Compartiment Eurofundlux – Emerging Markets Equity :

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier la politique d'investissement du Compartiment afin de mieux refléter sa nouvelle philosophie de gestion, mettant l'accent sur la sélection des titres plutôt que l'investissement via des OPCVM et/ou d'autres OPC sous-jacents.

Aussi, afin de poursuivre ces objectifs, la Société de Gestion a sélectionné pour le Compartiment un Sous-Gestionnaire en Investissements possédant de solides compétences en matière de sélection des titres (*stock picking*). En contrepartie de ses services, le Sous-Gestionnaire en Investissements recevra une commission qui lui sera rétrocédée par la Société de Gestion.

Enfin, le modèle de commission de performance actuellement en place au niveau de la classe d'actions A sera également appliqué à la classe d'actions B et la commission de gestion de cette dernière sera réduite à 0.6% maximum par an.

Afin de faciliter la lecture des nouvelles caractéristiques du Compartiment, vous trouverez ci-dessous une comparaison mettant en évidence les modifications apportées par rapport à la version actuelle :

En vigueur jusqu'au 4 mai 2023	En vigueur à partir du 5 mai 2023
Changement de politique d'investissement	
<p>Les avoirs nets du compartiment sont investis, à concurrence de deux tiers au moins de ses actifs nets principalement en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC qui investissent principalement en valeurs mobilières de type actions, émises par des sociétés ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans les pays émergents (voir chapitre 6. du Prospectus - Facteurs de Risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents), dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement - Techniques et Instruments».</p> <p>À concurrence d'un tiers, les avoirs nets du compartiment pourront être investis en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC qui investissent principalement en valeurs mobilières de type actions émises par des sociétés localisées dans des pays non émergents ou qui exercent leur principale activité dans l'un de ces pays ; en valeurs mobilières de type obligataire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade), dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement - Techniques et Instruments»; en instruments du marché monétaire.</p> <p>Accessoirement, une partie de l'exposition pourra également être obtenue par des investissements directs dans les titres mentionnés ci-dessus.</p> <p>Le compartiment pourra détenir, à des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, (i) des liquidités, au titre de la section 5.A.5) de ce Prospectus, et (ii) des quasi-liquidités telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.</p> <p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change. Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. Intitulé « Limites d'Investissement – Techniques et Instruments », l'utilisation de produits dérivés et des opérations de prêt sur titres se fera dans un but de couverture et d'investissement.</p> <p>N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment EMERGING MARKETS EQUITY.</p>	<p>Le Compartiment investi au moins 80% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type actions de pays inclus dans l'indice MSCI Emerging Markets Index.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment sont investis, à concurrence de deux tiers au moins de ses actifs nets principalement en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC qui investissent principalement en valeurs mobilières de type actions, émises par des sociétés ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans les pays émergents (voir chapitre 6. du Prospectus - Facteurs de Risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents), dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement - Techniques et Instruments».</p> <p>Jusqu'à concurrence de 20%, les avoirs nets du compartiment pourront être investis en valeurs mobilières de type actions de pays non inclus dans l'indice MSCI Emerging Markets Index.</p> <p>Les investissements ci-dessus mentionnés peuvent être effectués directement ou indirectement par le biais de titres liés à des actions tels quels des American Depositary Receipts (ADR), American Depositary Share (ADS), des Global Depositary Receipts (GDR) ou des Global Depositary Share (GDS). L'investissement en ADR, ADS, GDR et GDS ne peut pas excéder le 15% des actifs nets du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment pourra investir jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets dans des China A-shares. Les investissements directs dans les China A-shares se feront par le biais de Stock Connect.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des obligations convertibles et/ou en contingente convertible bonds (« CoCo »), ABS, MBS, CMBS et/ou dans des instruments de type « distressed securities » ou « defaulted securities ».</p> <p>Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement ».</p> <p>À concurrence d'un tiers, les avoirs nets du compartiment pourront être investis en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC qui investissent principalement en valeurs mobilières de type actions émises par des sociétés localisées dans des pays non émergents ou qui exercent leur principale activité dans l'un de ces pays ; en valeurs mobilières de type obligataire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade), dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement - Techniques et Instruments»; en instruments du marché monétaire.</p> <p>Accessoirement, une partie de l'exposition pourra également être obtenue par des investissements directs dans les titres mentionnés ci-dessus.</p> <p>Le compartiment pourra, à titre accessoire, détenir des liquidités au titre de la section 5.A.5) de ce Prospectus.</p> <p><u>A des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, le compartiment pourra détenir des quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, conformément aux restrictions d'investissement énoncées dans la présente fiche technique et/ou, le cas échéant, dans la partie générale de ce Prospectus.</u></p>

	<p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change. Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. Intitulé « Limites d'Investissement – Techniques et Instruments », l'utilisation de produits dérivés et des opérations de prêt sur titres se fera dans un but de couverture et d'investissement.</p> <p>N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment EMERGING MARKETS EQUITY.</p>
Réduction de la commission de gestion de la classe B	
Action de la classe B : maximum 1.80 % p.a.	Action de la classe B : maximum 0.60 % p.a.
Application de la commission de performance à la classe B	
La Société de Gestion recevra une commission de performance annuelle, pour la classe d'actions A, égale à 20% calculée sur la performance positive de cette classe, après déduction de tous les frais à l'exception de la commission de performance, comparée avec la performance, au cours de la période de référence, du paramètre de référence (« benchmark ») mentionné ci-dessous. [...]	La Société de Gestion recevra une commission de performance annuelle, pour les classes d'actions A et B , égale à 20% calculée sur la performance positive respective de ces classes, après déduction de tous les frais à l'exception de la commission de performance, comparée avec la performance, au cours de la période de référence, du paramètre de référence (« benchmark ») mentionné ci-dessous. [...]
Entité en charge de la gestion des investissements	
Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A	<u>Martin Currie Investment Management LTD</u> <u>(par délégation de la part de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A)</u>

* * *

Les actionnaires des Compartiments concernés aux points 1 et 2 qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais (à l'exception des frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le cas échéant) de leurs actions jusqu'au 4 mai 2023, avant 14:00 heure (heure de Luxembourg).

Le Prospectus daté Mai 2023, le document d'informations clés (« KID » ou « KIID ») des Compartiments mis à jour et des informations complémentaires seront disponibles gratuitement sur demande au siège social de la SICAV, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 4 avril 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION